

Le 16 mai 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CAMPEGGIA, PONSON.

**Procurations** : Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Monsieur CEYTE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CAMPEGGIA.

**Absents** : Mesdames et Messieurs MAGALHAES, MOINE, COLOMBO, PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

### **Objet : Proposition d'un séjour à Sports'Vacances et tarifs correspondants**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune propose aux enfants de 6 à 15 ans des activités sportives et de loisirs durant les vacances scolaires via son accueil de loisirs Sports'Vacances.

Il explique que, pour chaque saison, un planning est élaboré par l'équipe d'animation qui propose entre autres, des activités de découverte, des sorties ou des défis, avec par exemple : padel, pétanque, parcours acrobatique forestier, basketball, laser fun, hockey, escrime, futsal, badminton, cirque et acrosport, danse, tir à l'arc, etc. En hiver : patinoire, sortie luges et raquettes, ski, etc.

Il indique que, dans le cadre du développement de Sports'Vacances, la Municipalité souhaite étoffer son offre en proposant un séjour de trois jours et deux nuits à Annecy du lundi 4 au mercredi 6 juillet 2022.

Monsieur le Maire ajoute que ce séjour sera ouvert à 16 jeunes de 12/15 ans afin de respecter les contraintes en termes de places dans le minibus et le taux d'encadrement des activités aquatiques pratiquées sur place, soit 2 animateurs du service des sports.

Il précise que, dans un premier temps, la priorité sera donc donnée aux jeunes Andréziens-Bouthéonnais. Puis, si la totalité des places n'est pas pourvue, ce voyage sera proposé aux jeunes des communes avoisinantes.

Il convient de définir les tarifs pour ce séjour, comme suit :

<b>Pour les Andréziens-Bouthéonnais</b>	<b>120 €</b>
<b>Pour les habitants hors commune</b>	<b>160 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220517-2022-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022

Affichage : 17/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation d'un séjour aux dates et lieu susmentionnés,
- **APPROUVE** les tarifs correspondants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 mai 2022

Le Maire,  
François DRIOL

